

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 25 septembre 2023

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : **36**
Nombre de représentés : **9**
Nombre d'absents : **19**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VINGT CINQ SEPTEMBRE
à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège du TCO, en salle du
Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M.**
Emmanuel SERAPHIN, Président.

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

AFFAIRE N°2023_093_CC_22
Avenant n°3 au contrat de délégation de
service public de l'eau potable sur le
périmètre de la commune de Saint-Leu

Nombre de votants : 45

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
19 septembre 2023

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
02/10/2023

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Alexis POININ-
COULIN - Mme Suzelle BOUCHER - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline
CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - Mme Virginie
SALLE - M. Irchad OMARJEE - M. Julius METANIRE - Mme Marie-Bernadette
MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia
LEBRETON - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick
FLORIAN - M. Michel CLEMENTE - Mme Helene ROUGEAU - M. Yann
CRIGHTON - M. Alain BENARD - Mme Lucie PAULA - Mme Eglantine
VICTORINE - M. Karl BELLON - Mme Isabelle CADET - Mme Vanessa
MIRANVILLE - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - Mme Marie-Josée
MUSSARD-POLEYA - M. Maxime FROMENTIN - M. Philippe ROBERT - Mme
Marie ALEXANDRE - Mme Brigitte DALLY - M. Philippe LUCAS - M. Jacky
CODARBOX - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Jean
François NATIVEL - M. Jean-Bernard MONIER

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIAN - Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Guylain
MOUTAMA-CHEDIAPIN - M. Gilles HUBERT - Mme Amandine TAVEL - Mme
Florence HOAREAU - M. Olivier HOARAU - Mme Annick LE TOULLEC - M.
Henry HIPPOLYTE - Mme Catherine GOSSARD - M. Jean-Claude ADOIS - Mme
Jasmine BETON - M. Armand MOUNIATA - Mme Brigitte LAURESTANT - M.
Fayzal AHMED-VALI - Mme Danila BEGUE - Mme Jacqueline SILOTIA - M.
Rahfick BADAT - Mme Armande PERMALNAICK

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa
COUSIN procuration à M. Michel CLEMENTE - Mme Mireille MOREL-COIANIZ
procuration à Mme Laetitia LEBRETON - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR
procuration à M. Irchad OMARJEE - M. Perceval GAILLARD procuration à Mme
Denise DELAVANNE - M. Bruno DOMEN procuration à M. Philippe LUCAS - M.
Pierre Henri GUINET procuration à Mme Brigitte DALLY - Mme Jocelyne JANNIN
procuration à M. Daniel PAUSE - M. Josian ACADINE procuration à M. Jean-
Bernard MONIER

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2023

AFFAIRE N°2023_093_CC_22 : AVENANT N°3 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE SUR LE PÉRIMÈTRE DE LA COMMUNE DE SAINT-LEU

Le Président de séance expose :

CONTEXTE

Le Territoire de la Côte Ouest (TCO) est l'autorité organisatrice dans le domaine de l'eau potable sur les communes de Saint-Leu et de Trois Bassins. Il a confié à sa Régie Communautaire d'eau et d'assainissement La Créole la gestion, l'investissement et l'exploitation des ouvrages d'eau potable sur le périmètre de la commune de Trois-Bassins et à Saur Derichebourg Aqua Océan Indien (SDAOI), la gestion et l'exploitation de la compétence eau potable sur le périmètre de la commune de Saint-Leu.

Dans un contexte d'accroissement de la population et dans un objectif de sécurisation de son alimentation en eau, la Régie Communautaire La Créole, a sollicité le TCO et son délégataire pour bénéficier d'un approvisionnement en eau potable à partir des installations du service d'eau potable de Saint Leu. Afin de pouvoir répondre à cette demande, il est nécessaire de conclure un avenant au contrat de DSP Eau potable de Saint-Leu pour permettre la revente en gros d'eau potable à un autre service d'eau potable.

Données administratives et techniques :

Contrat de DSP pour le service public de l'eau potable attribué à SAUR DERICHBOURG OCEAN INDIEN le 28 avril 2017 :

- Démarrage : 1^{er} juillet 2017
- Durée : 10 ans
- Fin prévisionnelle : 30 juin 2027

Usine de potabilisation du Plate :

- Arrêté préfectoral autorisation N°08 – 39/SG/DRCTCV
- 1 file de 360 m³/h (22h)
- Capacité : 7 920 m³/j
- Distribution secteur du Plate / Cap Camélias / La chaloupe
- Environ 3 817 abonnés desservis

Cet avenant est le 3^{ème} de ce contrat de délégation de service public. Il consiste à introduire une tarification spécifique à la revente d'eau potable en gros à un autre service d'eau potable.

Avenant n°1 du 19 Mars 2018 :

- Transfert du contrat à la société SAUR DERICHEBOURG AQUA OCEAN INDIEN.

Avenant n°2 du 16 Juillet 2021 :

- Révision de la composante du prix,
- Prise en charge des dépenses énergétiques des surpresseurs,
- Révision des investissements contractuels,
- Révision du chèque eau,
- Révision du financement des frais de contrôle,
- Révision de la nomination et de la rémunération du délégataire.

Avenant n°3 de septembre 2023 :

- Revente en gros d'eau potable.

Objet de l'avenant n°3 : Revente de l'eau potable en gros à un autre service d'eau potable.Tarification de l'eau

Le prix de la revente d'eau potable à un autre service d'eau potable par le TCO sur le périmètre de Saint-Leu est défini comme suit :

Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 au 1er janvier (€TTC/m3)	1,52
Part collectivité	
Montant annuel HT de la part fixe revenant à la collectivité sur la facture au 1er janvier (€HT/an)	
de 0 à 250 000 m3/an	0,1056
de 250 000 à 400 000 m3/an	0,2019
de 400 000 à 600 000 m3/an	0,3032
sup à 600 000 m3/an	0,4188
Montant HT de la facture tranche 1 revenant à la collectivité	12,67
Part délégataire	
Montant annuel HT de la part fixe revenant au délégataire sur la facture au 1er janvier (€HT/an)	
de 0 à 250 000 m3/an	1,2500
de 250 000 à 400 000 m3/an	1,1000
de 400 000 à 600 000 m3/an	0,9500
sup à 600 000 m3/an	0,8000
Montant de la facture tranche 1 revenant au délégataire	150,00
Organisme publics	
Agence de l'eau - protection de la ressource (€HTVA/m3)	0,0210
Agence de l'eau - redevance pollution (€HTVA/m3)	0,1100
Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture (%)	2,1%
Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture tranche 1	19,47
Montant total d'un facture 120 m3 au 1er janvier	182,14

Ce prix est défini dans les conditions économiques du mois d'août 2023.

La part collectivité sera déterminée par délibération chaque année.

La part délégataire est définie selon les termes du contrat d'affermage entre Saur Derichebourg Aqua Océan Indien et la collectivité et plus particulièrement de son avenant N°3. Cette part est actualisée chaque année selon les termes du contrat d'affermage et de ses avenants.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 14/09/2023.

A reçu un avis favorable en Commission Eau, Assainissement et GeMAPI du 07/09/2023.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 1 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

- VALIDER le principe de revente d'eau potable en gros, du périmètre du service de l'eau potable de Saint-Leu à un autre service ;

- VALIDER la mise en œuvre d'une surtaxe pour de la vente en gros ;

- APPROUVER les termes de l'avenant n°3 au contrat de délégation de service public de l'eau potable de la commune de Saint-Leu ;

Envoyé en préfecture le 28/09/2023
Reçu en préfecture le 28/09/2023
Publié le
ID : 974-249740101-20230928-2023_093_CC_22-DE

- AUTORISER le Président à signer l'avenant n°3 au contrat de délégation de service public de l'eau potable sur le périmètre de la commune de Saint-Leu ci-annexé et à signer tous les actes liés à cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président